















Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - février 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	Au moins 93 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 312 tentes et bâches saisies
	Au moins 26 arrestations lors des expulsions		Au moins 178 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 276 sacs de couchage et couvertures saisis		Au moins 48 sacs saisis
	Au moins 10 matelas saisis		Bois de chauffe saisis au moins 3 fois
	Vêtements saisis au moins 54 fois		Médicaments saisis au moins 2 fois
	Au moins 5 téléphones portables et batteries externes saisis		Au moins 3 vélos saisis

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Ce mois-ci, 9 lieux de vie, situés à Calais et aux alentours, ont été visés par les forces de l'ordre pour ces expulsions quotidiennes. Jusqu'à 8 de ces lieux sont expulsés par un convoi de police au cours d'une seule matinée. Les expulsions se sont poursuivies toutes les 48h malgré l'activation le 8 février du « Plan Grand Froid » - un système d'abri d'urgence pour répondre à des températures aussi basses que -7 ° C (les températures ressenties atteignent -16 ° C).

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 25 février, HRO a enregistré deux opérations de démantèlement à grande échelle, au cours desquelles les personnes expulsées ont été systématiquement palpées avant d'être contraintes à monter dans des bus et transportées hors de la ville. Des témoignages des personnes expulsées attestent du caractère forcé de l'opération de mise à l'abri: un appel vidéo reçu par l'équipe HRO a montré des personnes dans les bus en détresse demandant à rentrer à Calais, avant d'être laissées à 15 km pour rentrer à pied. 21 personnes ont été arbitrairement arrêtées et emmenées au Centre de rétention administrative. Toutes les affaires personnelles ont été saisies : au moins 82 tentes et 156 sacs de couchage et couvertures ont été saisis.



4 cas de violence / force excessive contre des personnes expulsées ont été observés par nos équipes : une personne expulsée a été poussée par un policier 1 fois ; une personne expulsée a été chassée et / ou escortée hors de son lieu de vie avec une force excessive 2 fois.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



47 tentatives d'intimidation:

Les observateur.trice.s ont subi des commentaires insultants, discriminatoires et/ ou menaçants, des moqueries et se sont fait crier dessus 6 fois ; un.e observateur.trice qui a été identifié.e par un membre de l'équipe d'expulsion comme une personne habitant le lieu expulsé s'est fait crier dessus 1 fois ; les observateur.trice.s ont subi des contrôles d'identité arbitraires 9 fois ; les observateur.trice.s ont été appelé.e.s par leur noms de famille sans avoir subi une contrôle d'identité 1 fois ; la voiture des observateur.trice.s a été inspectée, par les forces de l'ordre, sans qu'ils soient présent.e.s 1 fois ; la voiture des observateur.trice.s a été fouillée sans qu'ils soient présent.e.s par un agent de sécurité privé et son chien 1 fois ; les observateur.trice.s ont été photographié.e.s et / ou filmé.e.s par des agents des forces de l'ordre avec leur téléphone professionnel et / ou personnel 21 fois, y compris 1 fois à moins d'un mètre ; les observateur.trice.s ont été poussé.e.s et / ou escorté.e.s hors du périmètre par des agents des forces de l'ordre avec usage excessif de la force 4 fois ; les observateur.trice.s ont été encerclé.e.s par des agents des forces de l'ordre 2 fois ; les observateur.trice.s ont été empêché.e.s de circuler alors que tout autre véhicule y a été autorisé 1 fois.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de février alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.